

**MASCULIN-FEMININ**  
**« La pensée de la différence » (Tome I)**  
**Françoise Héritier – Odile Jacob – 1996**

**PRESENTATION ET AVANT-PROPOS**

**BIOGRAPHIE DE FRANCOISE HERITIER (1933-2017)**

Ethnologue, anthropologue et militante féministe

Directrice d'études à l'EHESS puis professeur au collège de France où elle a succédé à Claude Lévi-Strauss.

Présidente du conseil nationale du sida de 1989 à 1995

Elle soutient le texte de la loi Taubira qui ouvre la possibilité du mariage pour tous mais s'oppose à la GPA.

**SES ECRITS**

Elle a écrit plus de 20 livres sur des sujets touchant à la question de la famille, de l'inceste et de la différence des sexes ainsi que quelques livres grand public

Le livre « masculin-féminin » est composé de deux tomes, « La pensée de la différence » et « Dissoudre la hiérarchie ». Nous ne verrons ici que le premier tome dans lequel elle présente le concept central de « Valence Différentielle des Sexes » qui correspond à la valeur hiérarchique accordée au masculin dans tous les domaines et qui fut, d'après elle, fondatrice de la société humaine au même titre que la prohibition de l'inceste.

Ce livre est une compilation d'articles indépendants. Aussi trouve-t-on des répétitions d'un article à l'autre ou de mêmes idées présentées de manière différente et avec des illustrations différentes. On constate également quelques implicites qu'il convient de connaître pour saisir tout le sens des propos.

Cela m'a donc obligé à abandonner l'idée d'une simple synthèse suivant rigoureusement le fil du livre, au profit d'une restructuration nécessaire si on veut saisir l'ensemble du message de Françoise Héritier. J'ai du également ajouter quelques données théoriques implicites dans le livre.

**PARTIE I :**

**I) ELEMENTS D'ETHNOLOGIE ET THEORIE**

**A) LA QUESTION CHOISIE**

Parmi toutes les questions qu'on peut se poser en ethnologie (croyances, mythes, échanges,...) Françoise Héritier choisit de s'intéresser en priorité à la question de la parenté en s'appuyant notamment sur ses travaux de terrain chez les Samo du Burkina-Fasso et sur les travaux d'autres ethnologues. Pourquoi cette question apparaît-elle comme si importante ? C'est que, d'après elle, la façon dont on structure et décrit la famille détermine en partie la manière dont on voit le monde. Plus précisément, elle choisit la question de la « Valence Différentielle des Sexes » c'est-à-dire l'idée que partout dans le monde un des sexes domine l'autre et que cette domination est « pensée » plus qu'elle n'est une réalité biologique. La façon dont est pensée cette VDS constitue une matrice générale de la pensée ; elle en est le butoir ultime.

## **B) CHOIX THEORIQUES**

### **1) Alliance et filiation**

La question de la parenté a été abordée par les différentes écoles ethnologiques selon deux traditions. La tradition anglo-saxonne s'intéresse avant tout à la question de la filiation alors que l'école française s'intéresse prioritairement à la question de l'alliance (union, mariage).

Mais il faut rappeler qu'il existe aussi le cas emblématique de la « Maison » qui transcende les conceptions de la filiation et de l'alliance. La notion de Maison a été mise en évidence par Claude Lévi-Strauss. Il s'agit d'une personne morale détentrice d'un domaine composé de biens matériels (terre, patrimoine,...) et immatériels (traditions, croyances, légendes, noms, droits sur certains rituels,...) ; elle se perpétue « *en transmettant son nom, sa fortune et ses titres en ligne directe ou fictive, tenue pour légitime à la seule condition que cette continuité puisse s'exprimer dans le langage de la parenté ou de l'alliance et, le plus souvent, des deux ensemble* » (Lamaison – 1987). La Maison, parfois dépourvue de toute base biologique, permet donc de concilier les contraires que sont l'alliance et la filiation. C'est cette « Maison » qu'on retrouve dans Game of Thrones ou le Seigneur des anneaux.

### **2) Matérialisme et structuralisme**

Françoise Héritier inscrit sa démarche dans une optique à la fois matérialiste et structuraliste.

#### **a) Optique matérialiste**

D'après elle l'analyse doit démarrer des données physiques et biologiques qui constituent des invariants (ainsi seules les femmes portent les enfants). Mais si dans toutes les sociétés on a conscience de la dimension biologique des individus, dans toutes les sociétés on distingue le biologique du social et le biologique ne parle pas de lui-même, il est reconstruit symboliquement par le social et le culturel. Ainsi, si dans toutes les sociétés c'est la femme qui porte les enfants, chez les Nuers le fait pour une femme d'être stérile fera qu'elle sera considérée comme homme. De même, si dans toutes les sociétés, l'enfant naît d'un rapport sexuel, c'est la loi du groupe qui dit qui sont les parents et c'est la parole qui fait la filiation. Hervé Ponchelet (« *L'avenir n'est pas héréditaire* » - Belin) a eu cette belle métaphore de « *la parole et le sang* ». Dans toutes les sociétés, c'est la parole qui domine et c'est le culturel qui guide le biologique.

Cependant, ce n'est pas l'individu qui décide ou qui peut changer quoi que ce soit. Cette parole, cette vision du biologique, doit être portée par la Loi du groupe et soutenue par un imaginaire collectif.

#### **b) Optique structuraliste.**

Françoise Héritier rejette deux vieilles théories, l'évolutionnisme et le diffusionnisme, et ne retient que deux approches, le culturalisme et le structuralisme (*voir cours sur l'ethnologie*).

Le culturalisme insiste sur le fait que les sociétés se distinguent par des traits culturels divers mais cela n'amènera pas l'auteur à une forme de relativisme.

Le structuralisme consiste à déterminer les possibilités à partir de la combinaison de données élémentaires mais pour Françoise Héritier, le plus intéressant n'est pas de déterminer toutes les combinaisons existantes mais de comprendre pourquoi certaines combinaisons ne se sont pas réalisées.

## **II) BRIQUES ÉLÉMENTAIRES**

Puisque l'analyse structuraliste suppose qu'on analyse une situation à partir de données élémentaires, il convient de voir quelles sont quelques unes de ces données élémentaires.

### **A) ALLIANCE, FILIATION, PARENTE**

#### **1) Choix du conjoint**

##### **a) Union**

+ Elle peut être monogame ou polygame. La polygamie peut correspondre à des cas de polygynie ou de polyandrie. On peut également citer le cas du « Lévirat » (Tibet,...) où une femme épouse virtuellement un homme et tous ses frères. Si son époux meurt elle sera automatiquement « prise en charge » par le frère le plus âgé.

+ L'union peut être endogamique (la règle est de se marier à l'intérieur du groupe) ou exogamique (à l'extérieur du groupe) avec, souvent, une combinaison des deux.

##### **b) Localisation**

Notamment en cas d'exogamie, la question est de savoir dans quel groupe le couple s'installe.

Virilocalité : groupe de l'homme

Uxirolocalité : Groupe de la femme

Patrilocalité : groupe du père du mari

Matrilocalité : groupe des parents de la femme

#### **2) Filiations**

La filiation retrace les procédés de transmission des biens, du nom ou de la mémoire entre ascendants et descendants

La filiation peut être patrilinéaire : elle se fera selon la lignée du père

La filiation peut être matrilineaire : elle se fera selon la lignée de la mère (en réalité elle passe par le frère de la mère)

La filiation peut être bilatérale : elle se fera à la fois selon la lignée du père et selon la lignée de la mère mais de manière spécifiée. Par exemple, la terre passe par la lignée paternelle alors que les pouvoirs de sorcellerie passent par la lignée maternelle.

La filiation peut être indifférenciée ou cognatique : c'est le cas dominant dans l'Europe actuelle.

#### **3) Appellations**

La parenté suppose aussi un système d'appellation entre ses membres

##### **a) Termes d'adresse/ de référence**

Les termes d'adresse sont ceux avec lesquels on s'adresse à ses apparentés.

Le terme de référence est celui qu'on utilise dans les discours pour parler du parent concerné

##### **b) Cousins croisés/cousins parallèles**

Les systèmes d'appellation ne sont pas universels. C'est à dire que suivant les sociétés on n'accordera pas forcément le même statut (et la même appellation) en fonction d'une position sociale donnée. Ainsi, le frère de la mère peut être appelé « oncle paternel » chez nous mais « père » dans d'autres sociétés.

Le cas le plus important est celui des cousins (enfants des frères et sœurs du père ou de la mère). Chez nous, nous ne différencions pas les différentes sortes de cousins. Dans d'autres sociétés, les enfants du père de la mère sont appelés cousins alors que les enfants du frère du père sont appelés « frère ». Les ethnologues ont donc forgé les termes de « cousins croisés » et « cousins parallèles ».

Les cousins croisés sont les enfants du frère de la mère ou de la sœur du père. Les cousins parallèles sont les enfants de la sœur de la mère ou du frère du père.

Certaines sociétés font des distinctions très fines en distinguant par exemple les cousins croisés patrilatéraux et les cousins croisés matrilatéraux.

### c) Modes d'appellation

Les sociétés vont donc se distinguer sur leur modèle d'appellation des germains (frères, sœurs) et des cousins. Par exemple dans le modèle « eskimo » (dont nous relevons) on distingue les germains des cousins mais on ne distingue pas les cousins croisés des cousins parallèles. On l'écrit ainsi :

**Eskimo** : germains #cousin.es parallèles = cousin.es croisées bilatérales

En plus du modèle eskimo, on compte quatre ou cinq autres modèles possibles :

**Hawaïen** :germaines = cousines parallèles = cousines croisées bilatérales

**Iroquois** :germaines = cousines parallèles # cousines croisées bilatérales

**Crow/omaha** : germaines = cousines parallèles # cousines croisées (patrilatérales # matrilatérales)

**Soudanais** : germaines # cousines parallèles # cousines croisées (patrilatérales # matrilatérales)

A cela on ajoute parfois le modèle dravidien (voir encadré). Il convient de remarquer qu'il y a un modèle qu'on n'a jamais trouvé dans aucune société.

X : sœurs = cousins parallèles # cousins croisés

**Eskimo** : soeurs #cousines parallèles = cousines croisées bilatérales

**Hawaïen** :soeurs = cousines parallèles = cousines croisées bilatérales

**Iroquois** :soeurs = cousines parallèles # cousines croisées bilatérales

**Crow/omaha** : soeurs = cousines parallèles # cousines croisées (patrilatérales # matrilatérales)

**Soudanais** : soeurs # cousines parallèles # cousines croisées (patrilatérales # matrilatérales)

(Christian Ghassarian : « Introduction à l'analyse de la parenté » - Point Seuil- 1996)

**Type dravidien**: il convient de distinguer le type dravidien du type iroquois\*, car si dans ces deux systèmes terminologiques, les germains\* sont assimilés aux cousins\* parallèles\* et distingués des cousins\* croisés\* (G = P ≠ X), la nomenclature iroquoise possède par ailleurs des termes spécifiques pour les alliés\*, tandis que la nomenclature dravidienne est un système dichotomique, dans lequel la distinction des parallèles et des croisés correspond en fait à l'opposition des consanguins\* et des affins\*, des non-épousables et des épousables, et est donc non pas l'expression d'un système de filiation\* mais d'une structure élémentaire\* de l'alliance\*.

« Glossaire » Par Laurent S. Barry, Pierre Bonte, Nicolas Govoroff, Jean-Luc Jamard, Nicole-Claude Mathieu, Enric Porqueres i Gené, Salvatore D'Onofrio, Jérôme Wilgaux, András Zempléni et Françoise Zonabend - L'Homme 154-155 (avril-septembre 2000) - Question de parenté

## B) LE TABOU DE L'INCESTE

### 1) Choix du conjoint

Dans toutes les sociétés, il ya des conjoints interdits cependant il n'y a pas d'universalité dans la détermination des conjoints interdits.

Il ya souvent une indétermination quant aux interdits de mariage avec les cousins. Peu de sociétés autorisent l'union avec un ascendant (père ou mère) ou avec un germain (frère ou sœur) mais elles ne sont pas inexistantes. On connaît le cas des mariages entre père et fille dans les destinées pharaoniques, entre frères et sœurs de lignées royales à Hawaï (Radcliffe-Brown). Maurice Godelier nous apprend que chez les mazdéens du 4<sup>ème</sup> siècle avant JC le mariage entre frère et sœur était valorisé.

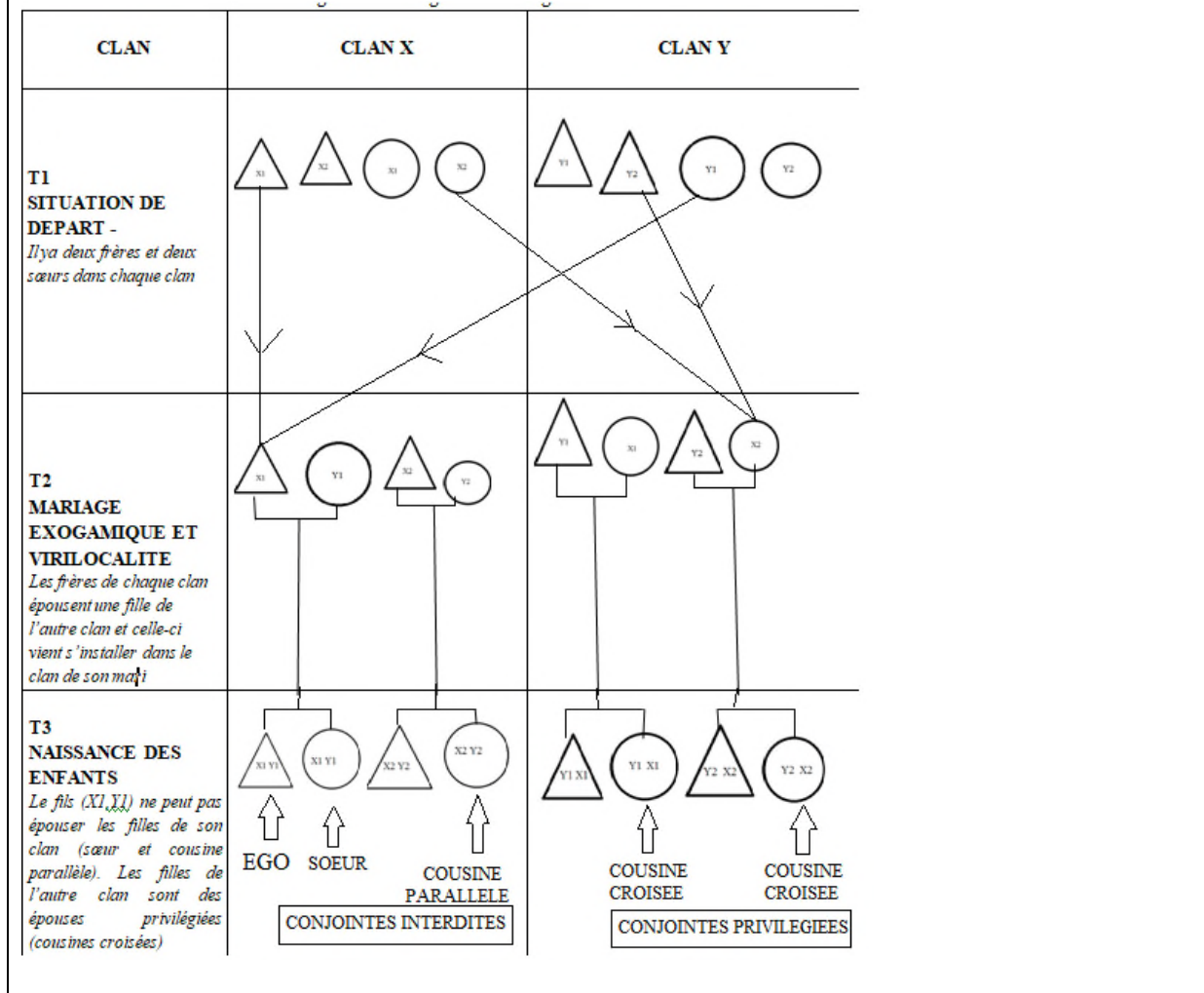
Il apparaît donc que l'interdit ne repose pas sur une question biologique liée aux croisements génétiques. On connaît la réponse depuis longtemps qui est qu'un mariage entre apparentés trop proches aboutirait à renfermer le groupe sur lui-même et à se priver d'alliés. Margaret Mead rapporte les mots d'un vieux polynésien : « Si tu épouses ta sœur, tu deviens ton propre beau-frère. Avec qui iras-tu chasser ? ». Le tabou de l'inceste n'est alors qu'un cas particulier de l'obligation d'exogamie. On comprend alors que dans certaines sociétés, le mariage avec le cousin croisé soit valorisé alors que le mariage avec le cousin parallèle soit interdit. En effet, le cousin parallèle est assimilé à un frère/sœur alors que le cousin croisé est le plus proche des candidats à l'union.

**On peut trouver une petite illustration simplifiée dans les annexes :**

**LE MARIAGE AVEC LE COUSIN CROISE.**

Mais pourquoi le cousin croisé serait-il un conjoint privilégié alors que le cousin parallèle serait un conjoint interdit ? Nous allons le montrer avec le petit exercice suivant.

Supposons qu'une tribu soit divisée en deux groupes exogamiques que l'on appellera X et Y où la patrilocalité s'impose : donc, les hommes de X doivent épouser des filles de Y (et vice-versa) et les ramènent chez eux (clan X pour les hommes de X, clan Y pour les hommes de Y). Les hommes sont représentés par un triangle et les femmes par un rond. On a donc quatre hommes et quatre femmes : deux frères et deux sœurs du clan X (X1, X2, x1, x2) et deux frères et deux sœurs du clan Y (Y1, Y2, y1, y2). Seules ces deux moitiés existent et les échanges se font de génération en génération.



## 2) Systèmes simples et systèmes complexes

Le choix du conjoint n'est donc jamais entièrement libre et dépend des règles établies par le collectif. Le choix de ces règles a permis à Claude Lévi-Strauss de distinguer trois grands systèmes de parenté : les systèmes élémentaires, les systèmes complexes et les systèmes semi-complexes.

Dans les systèmes élémentaires, on indique quels sont les individus que l'on peut épouser et on détermine la catégorie dans laquelle on doit trouver ce conjoint. Il ya ici une claire logique d'alliance. En général, il y a un échange entre deux groupes (les deux moitiés d'un village par exemple) ou un échange généralisé entre trois groupes. Dans les systèmes complexes (comme le nôtre), le choix du conjoint est laissé au libre-arbitre de l'individu mais il ya des conjoints interdits relevant de positions généalogiques. Il n'y a donc pas de prescriptions mais seulement des interdits (on ne dit pas avec qui se marier, mais avec qui on ne peut pas se marier). Dans les « systèmes semi-complexes » les conjoints interdits ne correspondent pas à des positions généalogiques précises mais appartiennent à des groupes donnés.

### C) DETERMINATION DU GENRE

De même, la détermination du genre n'est pas universelle. Nous utilisons le terme « genre » plutôt que « sexe » qui est par trop polysémique (« sexe » peut renvoyer à l'anatomie, au sexe chromosomique, au sexe social, à la pratique sexuelle, à l'orientation sexuelle).

Dans notre société le genre est défini soit par l'anatomie (appareillage sexuel) soit, plus récemment, par la physiologie (chromosomes,...). Chez les Nuers, le genre féminin est défini par la capacité à porter un enfant ; une femme qui ne peut pas avoir d'enfants sera considérée comme un homme (on approfondira cela plus tard). Chez les Inuits, il arrive que le chamane annonce qu'un ancêtre occupe la matrice de la mère. L'enfant à naitre devra donc adopter le sexe de cet ancêtre et pourra être élevé selon l'autre sexe que son sexe apparent. Bernard Saladin de Sanguire rappelle que ce peut être aussi le cas dans une situation où il ya un trop fort déséquilibre entre les sexes des enfants. A l'adolescence l'enfant pourra reprendre son sexe apparent. Chez les indiens Pingan il existe une catégorie de femmes, «les femmes à cœur d'homme», qui ont le droit d'adopter une attitude d'homme et d'être hardies et agressives,... En général, ce sont des femmes mariées, riches, à statut élevé et souvent d'un âge avancé.

### D) LA DIVISION SEXUELLE DES TÂCHES

Françoise Héritier suppose que l'entrave à la mobilité due à la grossesse a pu entraîner une certaine répartition des tâches. Du coup, le contrôle de la procréation et la répartition sexuelle des tâches sont els deux pivots de l'inégalité sexuelle. Les femmes vont avoir le contrôle de la reproduction biologique et les hommes vont construire un domaine à part de savoirs et de techniques spécialisées dont ils s'arrogent le monopole (chasse, fabrication des arcs,...). Mais il leur faut contrôler la fécondité : la loi d'exogamie (et le tabou de l'inceste) constituent alors selon Lévi-Strauss et Françoise Héritier un processus d'échange des femmes et de leur fécondité entre les hommes.

### E) INVARIANTS UNIVERSELS.

**Françoise Héritier** en conclut que dans toute société il existe quatre invariants universels qui constituent les « piliers de toute société. Il s'agit de :

- + L'union légitime (c'est-à-dire l'union reconnue par le groupe, quelle que soit la forme de celle-ci),
- + La Division sexuelle du travail (même s'il existe des variantes selon les sociétés),
- + Le tabou de l'inceste (Dans toute société, il existe des unions interdites, ou des conjoints interdits, mais ceux-ci ne sont pas nécessairement els mêmes selon les sociétés et ne relèvent pas, ou très partiellement, de la biologie),
- + La valence différentielle des sexes

## **PARTIE II : DE LA VALENCE DIFFERENTIELLE DES SEXES**

### **I) L'EXPRESSION DE LA VDS**

#### **A) DEFINITION**

La VDS correspond à une domination d'un genre sur l'autre mais celle-ci relève d'une lecture culturelle et symbolique plus que de données biologiques. Dans toutes les sociétés il ya des oppositions symboliques entre hommes et femmes et partout il ya un sexe mineur.

Pour Françoise Héritier, la VDS repose d'abord sur le fait que les hommes cherchent à s'approprier le contrôle de la reproduction qui est biologiquement le fait des femmes (contrôle par divers moyens comme la division sexuée du travail ou la création de mythes). Il s'agit d'une volonté du masculin de prendre le contrôle de la reproduction, ce que l'on retrouve dans les Institutions et dans les mythes (par exemple, voir les travaux de Clastres sur les mythes des Guayaki expliquant le vol de flûtes des femmes par les hommes). Il n'y a donc pas de fragilité supposée des femmes mais une manipulation symbolique permettant de construire le social et ses règles.

#### **ANNEXE**

S'il est possible de mettre en évidence les structures, les lois et les invariants qui gouvernent l'esprit humain, il convient d'y associer les rapports sexués. La « valence différentielle des sexes », pierre de touche de la domination masculine, réside dans cette valeur hiérarchique accordée en tout point au masculin, qui fut, selon elle, « aussi fondatrice, sinon plus, de la société humaine que la prohibition de l'inceste ». « La domination des hommes, qui structure toutes les sociétés humaines, est partie du constat, fait par nos ancêtres préhistoriques, que seules les femmes pouvaient faire des enfants : des filles, ce qui leur semblait normal, mais également des garçons, ce qui les stupéfiait. Le coût étant nécessaire à la fécondation, ils en ont conclu que c'était les hommes qui mettaient les enfants dans les femmes. Pour avoir des fils, et prolonger l'espèce, il leur fallait donc des femmes à disposition. Des femmes dont il fallait s'approprier le corps, car il importait que personne ne leur vole le fruit qu'ils y avaient mis. Ainsi s'est créée une société parfaitement inégalitaire où la mainmise sur les corps et les destins des femmes a été assurée, au fil du temps, par des privations (d'accès au savoir et au pouvoir) et par une vision hiérarchique méprisante »

*(Françoise Héritier reproduit dans Le Monde du 4 novembre -*

*[https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2017/11/16/l-anthropologue-francoise-heritier-est-morte\\_5215910\\_3382.html](https://www.lemonde.fr/disparitions/article/2017/11/16/l-anthropologue-francoise-heritier-est-morte_5215910_3382.html))*

#### **B) LE RAPPORT FRERE/SOEUR AU CŒUR**

Nous avons vu que les systèmes d'appellation (et les statuts au sein de la parentèle) diffèrent d'une société à l'autre et qu'ils n'ont donc rien de naturel. Il s'agit donc de phénomènes culturels qui doivent être appris au cours de la socialisation ce qui n'est pas toujours simple (parfois un enfant ne les maîtrise pas avant l'âge de 10 ou 12 ans).

Mais il est également possible de se demander pourquoi ces systèmes d'appellation existent. C'est la question que Françoise Héritier se pose. Elle pense trouver une clé dans le rapport frère /sœur qui peut être catégorisé selon la distinction ou non distinction possible et selon la situation d'inégalité entre frères et sœurs.

Ainsi, les germains, lorsqu'ils sont de même sexe, sont généralement non dissociés. Ce n'est pas le cas des germains de sexe différent.

. Chez les Inuits, ils frères et sœurs sont considérés à égalité. En revanche, chez d'autres il ya une prépondérance du garçon (parfois il n'existe pas de terme pour dire « sœur aînée »).

L'inégalité structurelle la plus forte se trouve chez les Omaha où la sœur, même aînée, est considérée comme « fille » (daughter) c'est à dire de statut inférieur par tous les hommes.

Mais, même chez les crow, où les femmes ont un statut plus élevé, la VDS s'impose. En effet, on pourrait s'attendre au rapport inverse des Omaha avec des frères considérés comme cadets. En fait, ce n'est pas le cas. Le système ne va pas au bout de sa logique et on ne trouve aucune société dans laquelle les pôles « femme » et « cadet » occupent la place dominante.

Les indiens iroquois, matrilineaire et matrilocaux, sont la société la plus proche de la situation de « matriarcat ». Les femmes vivent ensemble dans une « maison des femmes ». Les « matrones » dirigent le travail agricole, ont un droit de veto pour les déclarations de guerre et ont voix au conseil des anciens de chaque Nation mais pas au conseil des six nations iroquoises.

Dans les sociétés matrilineaires la transmission ne se fait pas par les femmes mais par les frères des femmes. A la suite de l'étude de trente sociétés traditionnelles, Françoise Héritier constate qu'il n'y a jamais domination féminine mais que la situation peut aller d'une quasi égalité entre homme et femmes à l'esclavage des femmes par les hommes. Tous les systèmes de parenté disent finalement que le rapport « Homme/femme » ou le rapport « Aîné/cadets » peut être transposé en « parent/enfant ».

## **II) LES JUSTIFICATIONS DE LA VDS**

### **A) JUSTIFICATION PAR LES MYTHES**

Le discours mythique n'est pas un discours historique mais un discours qui légitime l'ordre social actuel.

La domination sur les femmes est généralement justifiée par une série de mythes : le renversement originel du matriarcat primitif (Onas), le vol des flutes rituelles par les hommes (Baruyas), le vol des jupes des masques des femmes (Dogon). En côte d'Ivoire, la femme du chef ayant refusé de donner son fils au fleuve, c'est la sœur du chef qui le fera (d'où la prédominance du frère dans la lignée matrilineaire).

### **B) OPPOSITIONS PRIMAIRES**

Ces discours mythiques et ces représentations s'appuient sur un système d'opposition binaire qui varie selon les sociétés mais opposent toujours les deux sexes.

Chez Aristote c'est une opposition masculin-sperme-pureté/ féminin, menstrues, imperfection.

En Chine : Yang-masculin-ciel-chaueur-soleil-sud/ féminin-terre-froid-ombre—Nord-pluie

Chez les Inuits : Homme-lune-froid-cru-nature/ femme-soleil-chaud-cuit - culture

Chez les Samo du Burkina-Fasso, l'opposition homme-femme se fait sur une opposition binaire. Les hommes sont rattachés au chaud, sec, au danger, à la mort et à la terre. Les femmes sont associées au froid, à l'humide, à la prospérité, à la paix et à la pluie bienfaisante.

Les deux principes doivent s'équilibrer : le chaud attire le froid et l'humide et trop de chaleur est dangereux car desséchant. A l'inverse un excès de froid entraîne une humidité dangereuse.



### C) L'EQUILIBRE DU MONDE

Dans de nombreuses populations on pense une homologie entre le corps, la société et le monde environnant (naturel). L'équilibre du Monde dépend donc du bon comportement des individus qui garantissent du bon équilibre entre les contraires. Ainsi, chez les Samos, l'harmonie du monde dépend de l'équilibre entre chaud-sec Versus Froid-humide.

#### 1) L'exemple des Samo

##### EQUILIBRE DES FORCES CHEZ LES SAMO

HOMME	FEMME
CHAUD	FROID
BROUSSE	VILLAGE
SOLEIL	LUNE
TERRE	PLUIE
ACTE SEXUEL	MARIAGE
EPIDEMIE, GUERRE, MALADIE	PAIX, SANTE
FEU	EAU

L'action des déviants va renforcer l'une ou l'autre de ces forces (trop de chaleur, trop de sécheresse,...) et donc remettre en cause l'équilibre du Monde. Ces comportements sont donc des répercussions climatologiques (inondations, sécheresse,..) ou biologiques (stérilité, enfantement de monstres,...).

#### 2) Moitiés d'hommes.

Dans le chapitre VII, Françoise Héritier s'intéresse à une représentation fréquente d'un homme coupé en deux, en général avec une coupure verticale qui présente le côté droit masculin ou un pied droit déchaussé. Il s'agit pour elle d'une opération purement intellectuelle car le côté droit est généralement valorisé, associé aux Dieux, à l'habileté alors que le côté gauche est associé à la maladresse et à la malchance, et aux femmes. Cette représentation figure donc, d'après Françoise Héritier, l'asymétrie fondamentale de la différence des sexes.

NB : il ne faut pas donner une trop grande importance biologique à la prééminence du côté droit. Le sociologue Hertz a parfaitement montré que la prééminence du côté droit, si elle a une base biologique, est surtout le résultat d'une imposition sociale.

### D) LE SPERME ET LE SANG

L'approche de Françoise Héritier se veut matérialiste c'est-à-dire qu'elle analyse les symbolisations faites par les hommes à partir des données matérielles et notamment biologiques. Elle va donc chercher ce travail de symbolisation dans les données premières que sont le sang et le sperme. Le sang peut faire l'objet d'une double lecture car il peut être source de vie mais perdu volontairement par les hommes à la guerre ou involontairement par les femmes lors de ses règles. A travers ces processus de perte du sang, il y a tout un jeu de reconstruction symbolique

#### 1) LE SPERME ET LE SANG - LA PROCREATION

En général, on pense que la conception résulte de la rencontre de deux eaux ou de deux sangs. La stérilité vient de l'incompatibilité des deux sangs (mais la responsabilité est tout de même celle de la femme)

### **a) Samo**

Chez les Samo, lors des rapports sexuels, le sperme se transforme en sang dans le corps des femmes puis le sang de la mère se transforme en lait et nourrit le fœtus (ce qui explique la disparition des règles). Il faut donc des rapports pendant la grossesse afin de nourrir l'enfant.

Quand la femme est enceinte, il y a arrêt des règles parce que le sang de l'homme passe dans le corps de l'enfant. Comme la femme enceinte ne perd plus son sang, elle emmagasine la chaleur qui fait l'enfant ; l'enfant conserve cet excès de chaleur et ne le perdra qu'aux premières règles (si c'est une fille) ou sous forme d'eau de sexe masculine.

Normalement, l'homme passe sa vie en état de chaleur car il produit du sang pour lui et du sperme pour les autres. En revanche, la femme est normalement froide et passe par des cycles de libération de chaleur (au cours des règles et de l'accouchement) et de rétention de chaleur au moment de la perte des règles et de l'allaitement.

### **b) Sambia**

Chez les Sambia de Nouvelle Guinée, l'opposition en se fait pas en termes de froid et de chaud mais en termes d'identique ou de différent. On recherche alors le semblable.

Comme la semence ne peut s'autoproduire, elle doit donc être donnée. La grande crainte des hommes est donc de perdre leur semence au cours des relations sexuelles :

+ Pour cela on facilite le mariage avec les proches (nièces ou sœurs)

+ On favorise aussi le don de semence par fellation des maris des sœurs ou les maris des cousines parallèles patrilatérales dès l'âge de sept ans. Cependant, ça ne doit pas être assimilé à une forme d'homosexualité. On retrouve une situation équivalente chez les Baruya étudiés par Maurice Godelier mais l'acte est le fait des plus âgés avant le mariage. Après le mariage, ce serait impossible car la semence a été salie » par les rapports avec les femmes.

### **c) Conceptions populaires et scientifiques**

Ces conceptions de la conception de l'enfant ne sont pas sans ressemblances avec d'autres conceptions populaires et/ou scientifiques de par le monde.

+ Pour Aristote, le sperme est la substance première, l'homme est chaud et transforme le sang en sperme. La femme est froide et transforme le sang en lait. L'engendrement des filles est dû à une chaleur insuffisante donc à une faiblesse du géniteur (soit une faiblesse momentanée soit un engendrement par des géniteurs trop jeunes ou trop vieux).

+ Chez les Hindous, il existe un cycle vital : la crémation des morts crée de la fumée qui fait les nuages et la pluie, laquelle nourrit la terre et grâce à l'alimentation permet le semence de l'homme qui se loge dans les os.

+ En Égypte et à Sumer, la semence est stockée dans les os et à la mort, le corps se décompose et seuls subsistent les os porteurs d'un double immatériel.

+ On fait également souvent un lien entre le phallus et la colonne vertébrale (Égypte) ou les reins (Chine).

## **2) LE SPERME ET LE SANG - LA FILIATION**

### **a) Conceptions de la conception**

La question essentielle est bien sûr celle de la descendance et de la procréation. Françoise Héritier omet de rappeler que suivant les sociétés on a deux grandes conceptions de la procréation. Pour certaines c'est l'homme qui est l'acteur central de la procréation, la femme est alors comparée à un « vase » que l'on remplit. Dans d'autres, c'est la génitrice qui importe, peu importe le géniteur. Elle est alors semblable à une terre que le géniteur arrose. On a aussi des conceptions intermédiaires qui

font intervenir les deux protagonistes. Ainsi, chez les Samo, l'eau de sexe de la mère et du caillot utérin produisent le corps, le squelette et les organes de l'enfant alors que l'eau de sexe du père fournit le sang : le sperme se transformant en sang dans le corps de la femme. Cette eau de sexe provient des articulations de l'homme.

**b) Les ressemblances entre ascendants et descendants.**

Françoise Héritier rappelle les conceptions d'Aristote. Celui-ci distingue deux puissances : la puissance génétique mâle qui produit des mâles, la puissance individuelle. Cette dernière puissance fait que le garçon ressemble à son père mais si elle est dominée alors le fils ressemble à sa mère. Si aucune des deux puissances ne domine, on a alors une fille.

A ces puissances, Aristote ajoute le mouvement en acte et en puissance

<b>Domination de la puissance génétique</b> <b>Domination individuelle</b>	<b>FORTE</b>	<b>FAIBLE OU ABSENTE</b>
<b>FORTE</b>	Garçon qui ressemble à son père Avec un mouvement soutenu : parfaite ressemblance au père Avec un mouvement lâche : ressemblance au grand-père	Fille qui ressemble au père
<b>FAIBLE OU ABSENTE</b>	Garçon qui ressemble à la mère	Fille qui ressemble à la mère Avec mouvement soutenu : ressemblance parfaite à la mère Avec mouvement lâche : ressemblance à la grand mère

**E) RITUELS ET INTERDITS**

L'équilibre du Monde dépendant du respect des règles concernant la procréation, il y a donc de nombreux interdits.

**Il ne faut pas croiser les sangs**

- + Les relations sexuelles après la naissance sont prohibées car comme la chaleur de la femme se transforme en lait, à cela s'ajouterait la chaleur du sperme.
- + L'homme ne peut pas avoir de rapports sexuels avec sa femme pendant l'allaitement car le sperme risque de gâter le lait

**Il y a obligation de ne pas mêler les générations, il faut respecter l'ordre des générations**

- + Chez les Samo, l'accord du père est nécessaire pour que la fille ait des relations sexuelles
- + Chez les Nyakusa, quand la fille a ses premières règles, les parents doivent cesser tout rapport sexuel jusqu'à ce que les rituels de puberté soient effectués et que la fille commence à avoir des rapports avec son mari. La fille est donc en droit d'attendre que ses parents fassent les rituels nécessaires.
- + Toujours chez les nyakusas, quand la fille est mariée, la mère ne doit pas se retrouver enceinte avant que la fille ait son premier enfant, au risque de troubler l'ordre des générations.

+ Il **ya donc obligation de ne pas mêler les générations**. Cette confrontation des générations va amener à une forme d'hostilité entre le mari et sa belle-mère, ce qui va l'obliger à effectuer des rituels destinés à apaiser les forces féminines.

### **Il ne faut pas croiser les genres**

+ La femme enceinte (?) ne doit pas s'approcher du lieu où les hommes fabriquent le « poison de chasse » car elle a trop de chaleur.

## **F) LES ÊTRES DANGEREUX – LES DEVIANTS**

### **Il existe donc des êtres dangereux**

- + La femme qui meurt enceinte ou en couches n'a pas libéré sa chaleur et est donc dangereuse
- + Chez les Samo, La femme stérile (car la stérilité est toujours attribuée à la femme ; la stérilité masculine n'est envisagée qu'en Europe à partir du 17<sup>ème</sup> siècle) est perçue comme un être inachevé et elle est soupçonnée de transgressions volontaires ou involontaires passées.
- + Chez les samos, la femme sans règles est traitée comme les déviants sexuels et n'est pas enterrée avec les autres. A sa mort, on lui coupe les petits doigts de pieds et des mains qu'on jette à la rivière
- + La femme avec des règles abondantes ou incessantes est supposée ne pas pouvoir enfanter
- + Un enfant qui aurait des relations sexuelles avant la puberté dénoterait une volonté illégitime d'être adulte et offenserait les ancêtres et l'ordre des générations. C'est un crime qui engendrerait la stérilité.
- + Françoise Héritier relève que dans certaines sociétés d'Afrique de l'Ouest on n'enterre pas les anormaux sexuels : « tiayéla » (les grands mères qui accouchent alors que leurs enfants ont des enfants) la copulation en brousse qui rajoute du chaud sur du chaud (Gagabra) ; l'inceste et l'adultère avec la femme du frère (dyilibra), le zama (nécrophilie, zoophilie,...), l'aménorrhée totale (absence de règles chez une femme en âge de procréer) chez les bobos du Burkina,...
- + Une autre forme de déviance est le lien avec l'au-delà : contact en rêve avec es esprits mauvais ou avec un ancien partenaire décédé.
- + Le cas du célibat

A l'exception de rares sociétés (chrétiennes, bouddhistes,...) le célibat primaire est généralement considéré comme étant contre-nature. Un célibataire n'est qu'une moitié d'homme : ainsi chez les Objiwias, il est impensable qu'un homme accomplisse des tâches féminines. Le choix du célibat primaire est rejeté partout sauf dans nos sociétés contemporaines.

## **PARTIE III : ET NOTRE SOCIETE ?**

### **I) RELATIONS DE L'ÉTHNOLOGIE AVEC LES AUTORITES (VOIR AVANT-PROPOS)**

L'expertise de Françoise Héritier a été demandée par de nombreuses institutions officielles mais elle fait remarquer qu'en général ces institutions attendent des conseils et des réponses toutes faites. Or l'anthropologue n'apporte rien de cet ordre (notamment parcequ'on ne transpose pas ainsi des manières de faire d'une société à l'autre). Ce qu'il peut apporter c'est la compréhension de l'existence d'ancrages symboliques qui passent généralement inaperçus. C'est ce qu'elle a essayé de montrer dans ce livre.

### **II) NOS PRETENDUES INNOVATIONS TECHNIQUES ONT DEJA ETE EXPERIMENTEES**

Ce que peut également apporter l'ethnologue, c'est la connaissance des diverses pratiques dans le monde qui permettent de montrer que la majorité de nos « innovations permises par la technique ont déjà été expérimentées de manière non technicienne par d'autres sociétés.

Par exemple, l'insémination avec un donneur dé cédé a socialement été expérimentée avec le mariage fantôme des Nuers, .... (Pour d'autres exemples, voir l'annexe consacrée à Ghassarian)

### **3) LES VRAIES RÉVOLUTIONS**

Pour Françoise Héritier, les vraies révolutions liées à la famille ne sont pas d'ordre techniciste mais d'ordre culturel. Il s'agit de la valorisation actuelle de l'individu, de la maîtrise de la procréation par les femmes et de la manipulation de l'argument biologique.

#### **1) Le règne de l'individu**

##### **a) Le choix du célibat primaire**

Il est rejeté partout sauf dans nos sociétés contemporaines. Pour qu'il puisse se développer il faut que certaines conditions macrosociales apparaissent : que la division sexuelle du travail soit amoindrie ; que l'individu n'ait pas besoin de descendance pour subsister ; que les intérêts de la collectivité apparaissent comme moins importants que les intérêts de l'individu.

##### **b) Règne de la volonté individuelle dans la procréation**

Dans les sociétés traditionnelles, la procréation est une décision liée au groupe, notamment pour perpétuer la filiation et pouvoir rendre hommage aux ancêtres. Dans les sociétés contemporaines, il s'agit d'une décision de couple voire d'une décision individuelle. C'est une véritable révolution montrant que ce qui est au centre de nos sociétés c'est la promotion de l'individu et la recherche du bonheur.

##### **c) Le droit de l'enfant à naître**

Dans pratiquement toutes les sociétés l'enfant qui vient de naître n'existe pas en tant que personne, en tant qu'être unique, mais en tant que résultante de liens.

De plus, l'enfant n'est pas l'objet d'un désir personnel ou de couple mais d'une nécessité de descendance pour le couple. Il faut notamment des enfants pour entretenir la mémoire des ancêtres. Cela explique que dans certaines sociétés traditionnelles un homme peut ne pas avoir d'enfants si ses frères en ont eus.

On voit déjà la particularité de nos sociétés contemporaines qui accordent des droits de l'enfant et, surtout, des droits de l'enfant à naître qui aboutit à l'idée que l'enfant est un individu avant même d'avoir été en contact avec son environnement social. Il s'agit pour Françoise Héritier d'une exacerbation de l'individualisation.

#### **2) La maîtrise de la procréation par les femmes**

Le lien entre fait de porter l'enfant et genre est étroit. Dans toutes les sociétés c'est la femme qui porte l'enfant ou, a contrario, est dénommée femme celle qui porte l'enfant. C'est donc, in fine, la femme qui maîtrise ou devrait maîtriser la procréation, et comme l'indique Françoise Héritier, les hommes tentent de s'emparer de cette maîtrise de la procréation, ce qui transparait dans les divers mythes (dont celui du vol des flutes rituelles par les hommes chez les Baruya). Inquiétude qui transparait chez ce député qui s'opposa à la loi Neuwirth de 1967 sur l'autorisation de la contraception féminine par crainte qu'on libère la perversité propre à la femme (anecdote que je rappelle mais qui n'est pas citée par Françoise Héritier).

### **3) La manipulation de l'argument biologique et le danger de l'insertion du biologique dans la filiation.**

La procréation relève à la fois du biologique et du social, du sang et de la parole dans des « proportions » différentes (voir le livre de Ponchelet). Mais le biologique ne parle jamais seul, il est toujours retranscrit par le social. Or le danger est d'une part de survaloriser le social (quand on qualifie le géniteur de « vrai père ») et de manipuler le discours biologique en fonction d'intérêts particuliers.

#### **En conclusion**

Il est urgent de développer un discours collectif sur ce qui concerne la parenté, le genre et la procréation.

NB : la question de la parenté a fait partie du programme de Sciences Economiques et Sociales de 1965 à 2010.